Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le 03 JUIN 2026
ID : 001-210103602-20260602-2026__42-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 19**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE Landry DUMAS, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Driss TBER

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Landry DUMAS), Janine BAIL (procuration à Michel BRULHART), Delphine ALAMICHEL (procuration à Céline FONTANA), Sandrine SAISON-MARSOLLIER (procuration à Emmanuelle LAURE),

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_42 - Objet : Accord de principe de garantie d'emprunt

Monsieur le Maire expose la demande du bailleur social 3F Immobilier afin de se porter garant de leurs emprunts relatifs à la construction de logements sociaux dans le cadre du programme « Les Jardins du Bourg », situé 100 Rue de la Louvatière.

Le montant total des emprunts est de 993 505€. Celui-ci sera distribué par la Banque des Territoires (CDC) et sera garantie à hauteur de 20% par le département. La Commune de Saint Jean de Gonville garantirait le montant du prêt à hauteur de 80% soit 794 804€ garantie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'accord de principe de garantie d'emprunt à hauteur de 80%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-de-GONVILLE (Ain)